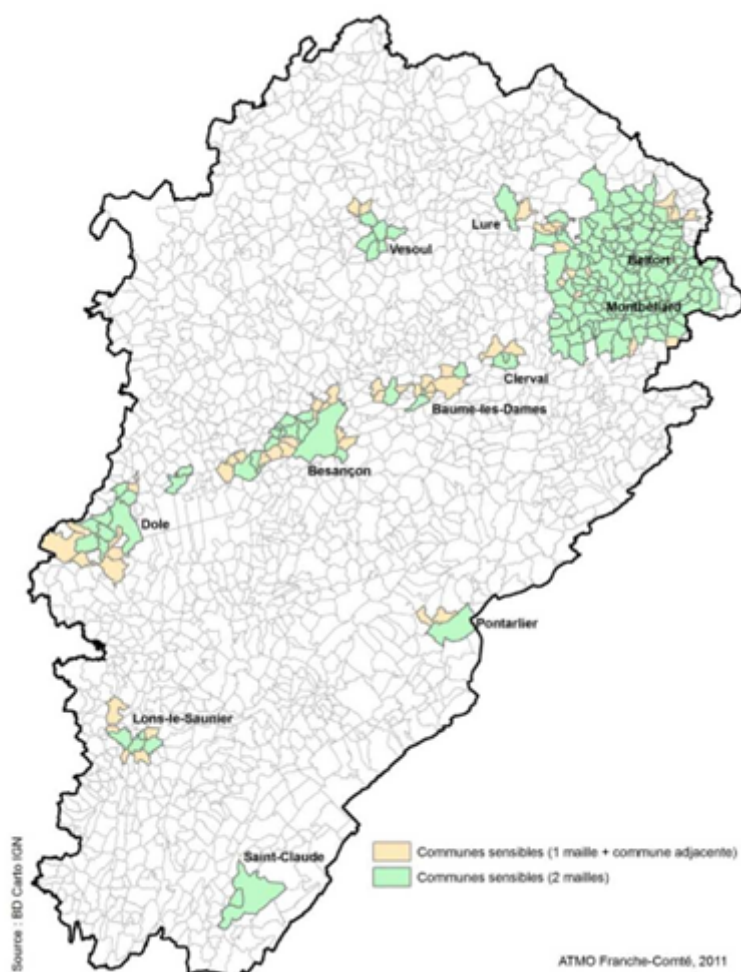


Des zones sensibles à certains polluants

En 2011, ATMO Franche-Comté a défini des zones sensibles pour les particules (PM10) et les oxydes d'azote (NOx). Ces zones sont issues du croisement entre les zones à enjeux (bassins de population, zone naturelle à protéger...) et les zones fortement émettrices de PM10 et NOx.

Carte des communes sensibles à la dégradation de la qualité de l'air en Franche-Comté



Source : ATMO FC

Globalement, les grands bassins de vie et les axes majeurs de circulation constituent les zones les plus sensibles. C'est dans les zones à forte densité qu'il est prioritaire de surveiller la qualité de l'air, non seulement parce qu'elles regroupent un grand nombre de personnes exposées, mais aussi car elles comptent souvent des institutions accueillant des personnes sensibles (enfants en bas âge dans les crèches et les écoles, asthmatiques, personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires dans les établissements de santé...).

En Franche-Comté, 12,8% des communes soit 10,7% de la superficie régionale et 49,1% de la population sont en zones sensibles.

Risques pour la santé

Une étude menée en 1999 par l'Observatoire Régional de la Santé montrait qu'au moins 42 % de la population franc-comtoise présentait au moins un symptôme de fragilité respiratoire ou cardio-vasculaire. La prévalence de l'asthme déclaré chez l'enfant est de 9 % et de 11 % chez l'adulte.

Environ 15 % des asthmes de l'enfant seraient attribuables au fait d'habiter dans une ville, à proximité du trafic routier.

L'étude d'évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine sur l'agglomération de Besançon de juillet 2006 montre que sur un effectif de mortalité cardio-vasculaire de 672 décès prématurés observés dans la période 1999-2001 entre 1 et 4 % sont attribuables à la pollution atmosphérique. Durant cette même période d'étude, la pollution atmosphérique a été directement responsable de 49 décès anticipés sur la commune de Besançon.

Indicateurs:

Suivi des émissions de particules (PM10)

Suivi des émissions de dioxyde d'Azote

© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

- Plan de site
- Mentions légales
- Authentification

URL source: <http://perfc.dev02.linalis.com/diagnostic-thematiques/des-zones-sensibles-a-certains-polluants>